

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 473**  
BREST, le 29 mars 2019

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 29 mars 2019*

*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 29 mars 2019, 17h45-20h**

**Présents :**

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

**Absent et excusé :** François LIZERO

**Assistaient également :**

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Jean Christophe BRUN	Commissaire aux comptes
Gilles COCHARD	Président CODEP Finistère
Alain DELMAS	Chargées de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Yves REDUREAU	Président Comité Régional Bretagne Pays de la Loire
Richard THOMAS	DTN
Gabriel VASSEUR	Conseil des Sages

- **Intervention de Gilles COCHARD Président CODEP Finistère.**

- **Présentation du nouveau rédacteur en chef de Subaqua Olivier Clot Faybesse.**

- **Présentation des entraîneurs des pôles France de Rennes et d'Aix en Provence : Hugues BRILHAUT et Cyril AUBID.**

## **1 – Point liés au budget :**

**Prix de licence pour 2019-2020, soumis au coût de la vie (1,6%), est proposé au vote :**

**Adulte : 40,34 euros**

Ristourne régions : 12,11 euros

Ristourne Départements : 3,17 euros

**Jeunes : 25,51 euros**

Ristourne régions : 6,19 euros

Ristourne départements : 2,91 euros

**Enfants : 11,33 euros**

Ristourne régions : 2,60 euros

Ristourne départements : 1,25 euros

**Résolution 19/042 :**

**Vote : Tarifs licences 2019/2020**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- Point sur le rétro planning de l'organisation calendaire des AG à venir :

- Modification du règlement financier en lien avec la clôture de l'exercice : Proposition d'un exercice du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Dans cette année 2019 qui sera une année transitoire notre exercice ne serait que de 8 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019.  
L'exercice 2020 se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour se terminer le 31 août 2020 et l'AG aura lieu avant le 31 décembre 2020.

Réunion des budgets des commissions en décembre 2019.

La saison sportive devra se caler sur l'exercice et par conséquent se caler sur la période du 1 septembre « N » au 31 août « N+1 » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (saison 2021).

#### **Intervention de Jean Christophe BRUN – CAC :**

Nous avons certifié les comptes sans réserve.

Conventions réglementées : mise à disposition de véhicules des cadres dirigeants de la fédération.

#### **Résolution 19/043 :**

**Vote : Conventions réglementées**

**Contre : 0          Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

RGPD : La fédération n'est pas encore en conformité mais le dossier est en cours.

## **2 - Points du secrétaire général :**

CDN restreint le 31 mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juin au matin puis les 1<sup>er</sup> juin après midi et 2 juin matin avec les commissions à Marseille.  
CDN restreint le 11 octobre 2019 et le 12 octobre au matin puis les 12 octobre après midi et 13 octobre matin assises nationales des OD.

Rencontres des présidents de régions date à fixer dans l'année.

CDN 7, 8 et 9 février 2020 en présence des régions.

Points sur les dates de représentations du CDN dans les commissions.

Proposition de modification du PV du dernier CDN : Modification dans la partie représentativité des SCA. La phrase : « L'ensemble des présidents de régions présents est favorable à l'augmentation du pourcentage de représentativité des SCA » est remplacée par « L'ensemble des Présidents de régions présents n'ont pas émis d'avis défavorable à l'augmentation du pourcentage de représentativité des SCA ».

## **3 - CIAA :**

CIAA (conseil interfédéral des activités subaquatiques) est officiellement constitué.

Le président Jean-Louis Blanchard a souhaité confier à Patrick SAVOUREY le poste de vice-président du CIAA qu'il occupait jusque-là.

Élections de 4 vice-présidents en charge de commissions :

- Commission Organisation des pratiques, apprentissage, École de Natation Française : Patrick SAVOUREY.

- Commission Équipement : Sylvain PAILLETTE de la FFH,

- Commission Sport et handicap : Yves OBIS de la Fédération Sports adaptés,

- Commission formation : Jean Claude SCHWARTZ Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport.

Démarrage des travaux le mois prochain. Patrick SAVOUREY représente également le CIAA au Comité de pilotage du plan aisance aquatique autour de la Ministre. Jérôme HLADKY, conseiller technique national, est missionné par le DTN pour secondar Patrick SAVOUREY dans le traitement et le suivi des sujets en lien avec le CIAA et le plan « J'apprends à nager ».

## **4 – Championnat de France Limoges :**

Point sur le dossier. Soirée des athlètes le samedi soir. PSP en extérieur. Point avec les commissions pour le calage. France 3 diffusera en direct une partie des championnats.

## **5 – Embauche à la FFESSM :**

Une personne va être embauchée à compter du 15 mai prochain au poste de responsable du développement digitale.

CDN N° 473 - 2/5

## **6 – L'exposition la Mer XXL :**

A Nantes du 29 juin au 10 juillet 2019. Présence du bassin mobile du CODEP du Finistère, mis à disposition gratuitement par la Fédération. Le stand sera installé ; le CODEP 44 se chargera de l'animation du bassin. Présence des élus nationaux à déterminer.

## **8 – Point sur les votes par correspondance :**

Résultats des votes :

Point 1 : Adoption du budget Prévisionnel : 2 abstentions – Adopté à la majorité.

Point 2 : Actualisation du règlement financier pour l'adapter aux nouvelles contraintes calendaires : 1 abstention – Adopté à la majorité.

Point 3 : Proposition de calendrier pour l'exercice financier : Clôture de l'exercice au 31 08 au lieu du 31 12

- Bilan le 30 avril au lieu du 30/09
- Budget prévisionnel des commissions mi-juin au lieu de début décembre. Pour 2019, dans la mesure où le prévisionnel 2019 des commissions déjà négocié intègre les plans d'actions jusqu'au 31 décembre, nous pouvons prévoir le temps d'échange avec nos commissions plus tardivement dans la mesure où ce même prévisionnel ne sera entériné qu'en mars pour l'exercice 2020. Par ailleurs, cette disposition laissera aux commissions, le temps d'intégrer ce changement dans leur plan d'actions et d'intégrer celles déjà retenues sur le budget 2019 déjà négocié et y ajouter celles prévues jusqu'au 31 août 2020.

1 abstention – Adopté à la majorité.

## **9 – Intervention du Président retraçant les récents décès des proches de la fédération :**

Décès de Monsieur André VEDRINES ancien Directeur Général de la FFESSM, Yves NORMAND ancien Président du comité Régional Ile De France et Président du comité technique de la CMAS et Max WALKER, ancien Chef de pub' de Subaqua et élu national pendant de nombreuses années. Avec eux, s'éteignent près de 250 ans d'engagement fédéral fort et sans faille ; remercions-les chaleureusement une dernière fois.

## **10 – Point sur le carnet de plongée électronique et du site FFESSM :**

Un clip va être diffusé en AG.

Point concernant le modèle économique du carnet de plongée :

Le carnet de plongée en ligne sera mis en service prochainement. Afin de finaliser les conditions générales, il est demandé au CDN d'approuver le modèle économique prévisionnel. Celui-ci pourra être révisé à tout moment en fonction des fonctionnalités nouvelles qui pourront être développées.

Le principe général est le suivant : le carnet de plongée (hébergement et maintenance) est financé grâce aux revenus de la publicité, et d'éventuelles subventions publiques (Agence Française de la Biodiversité, Ministère des Sports / Convention d'objectifs pluriannuelle). L'utilisation des fonctions de base du carnet est donc gratuite pour le plongeur.

L'accès aux données sera potentiellement payant – sous réserve des conventions financières passées avec l'Etat.

- Annonceurs publicitaires : Financement des coûts de la maintenance et de l'hébergement
- Licenciés et non licenciés
  - o Accès gratuit aux services de base en ligne : descriptifs des sites, ouverture d'un carnet de plongée, mise en ligne d'observations (mode « d'accrochage » des non licenciés vers les produits fédéraux)
  - o Espace de stockage supplémentaire de photos : payant
  - o Edition de produits dérivés : album souvenir, etc : payant
- SCA et associations
  - o Référencement sur les sites de plongée : gratuit
  - o Affichage dans les espaces publicitaires : payant
- Partenaires institutionnels (MS, MTEs, AFB, MNHM) :
  - o Financement des coûts de la maintenance et de l'hébergement, dans le cadre d'un protocole de fourniture de certaines données d'intérêt général (fréquentation des sites, sciences participatives...) > la donnée devient dès lors publique
  - o Financement des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités liées à des missions d'intérêt général (fédération délégataire)
- Laboratoires de recherche, bureaux d'études :
  - o Accès payant à la fourniture de certaines données (fréquentation des sites, espèces observées ...) sous réserves des conventions passées avec l'Etat

**Résolution 19/044 :**

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

CDN N° 473 - 3/5

## 11 – UNSS :

Proposition de création d'une commission nationale mixte pour les activités subaquatiques.

La priorité est à la mise en place d'action de formation des enseignants.

Référents : DTN, Hélène CARON, et Clément NORMANI.

**Résolution 19/045 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Un groupe de travail est constitué de représentants fédéraux de nos différentes disciplines, enseignants d'EPS, et d'acteurs régionaux de l'UNSS à savoir : Laurent MEUTELET (Directeur régional UNSS), Benjamin EMERIAUD (responsable d'une section sportives scolaire apnée), Nicolas PERRET (responsable d'une section hockey UNSS à Agen), Florence PLOETZE (orientation subaquatique et nage avec palmes, Clément NORMANI (nage avec palmes), Christophe MARTINEL (tir sur cible), Dominique BOUVIER (activités jeunes / CDN) et Jérôme HLADKY (conseiller technique national et en charge du dossier CIAA - CIAA dont l'UNSS est membre).

## 12 – Vote sur la représentation des SCA :

Après en avoir délibéré, le CDN décide :

- 1) de porter à l'Ordre du jour de la plus prochaine AGE organisée en application de toute modification statutaire imposée par le Ministère des sports ou en conséquence de cette demande et ce, pour éviter la constitution d'une AGE spécifique au point du poids de votation des Sca, la modification de :

### L'Article 12.1 - Composition

L'Assemblée Générale se compose :

**1°) Des représentants des associations sportives affiliées à la fédération.**

**2°) Des représentants, dûment mandatés, des Structures Commerciales Agréées (Sca et Scia).**

Les représentants de cette catégorie disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences qu'ils auront délivrées au cours de l'exercice annuel précédent l'Assemblée Générale, conformément au barème défini par l'article 12.1.1° pour les associations sportives affiliées et dans la limite de **20 %** du nombre total de voix au sein de la fédération tel que précisé à l'article III.1.3 du Règlement Intérieur.

- 2) Dans les mêmes conditions que l'AGE ci-dessus précisées, en AG Ordinaire, la modification du RI en son article :

**Article III.1.3. – Catégorie « structures commerciales agréées ».**

Le nombre de voix attribuées aux représentants des structures commerciales agréées est au plus égal à **20 %** du nombre total de voix au sein de la fédération. Si ce nombre était supérieur, le nombre de voix serait alors attribué à chaque structure commerciale agréée au prorata du nombre de licences délivrées par elle durant l'exercice pour lequel l'assemblée générale est convoquée.

**Résolution 19/046 :**

Vote :

Pour : 13      Contre : 9      Abstention : 0

**Vote : Adopté à la majorité**

Un groupe de travail est constitué pour revoir la Charte des SCA pour qu'elle prenne mieux en compte l'évolution et le traitement de ce type de public :

**Jo VRIJENS, Pierre DUNAC, Frédéric DI MEGLIO, Pascal MARC et Alain DELMAS.**

**Résolution 19/047 :**

Vote : Groupe de travail.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## 13 – Réunion bases fédérales :

Rencontre Président de la FFESSM/Bases/Comités régionaux.

Les résultats de la saison 2019. Ébauche d'un baromètre de suivi des bases.

Présentation sur les activités scolaires possibles dans les bases : Hélène CARON chargée au CDN de l'UNSS.

Une mise au point sur la fiscalisation des recettes des bases : Mme LEROUX expert-comptable de la fédération

Intervention sur l'intérêt pour les bases fédérales de souscrire au CoSMos: JM.Broner, Directeur Ffessm.

Possibilités pour les bases au Salon de la plongée : Olivier Maire du CDN.

Une révision de la charte « bases fédérales » suite à la suppression de l'appellation « Bases Régionales »

Avancement des pages « Bases » sur le site fédéral.

Point sur le financement du MF2.

CDN N° 473 - 4/5

## 14 – Sport Santé :

Suite au dernier CDN, présentation du module de formation *sport santé activités subaquatiques* destiné à nos moniteurs et à nos entraîneurs pour qu'ils puissent mettre en œuvre du sport santé.

29 fédérations ont structuré un tel modèle. Le but était de faire la description du projet, avec le public cible, les disciplines, les pré requis, les objectifs, les temps de formations. Deuxièmement, c'était d'avoir le référentiel de compétences.

Le cahier des charges du CNOSF est important car il donne les créneaux horaires minimalistes dans chaque bloc de compétences.

Éléments de base de la réflexion :

- Augmenter le bloc sécurité car nous sommes en environnement spécifique.
- Formation pratique : Encadrants *handisub*, allègement total du module pratique.
- Troncs communs pour les cursus sport bien-être et sport santé

Document validé :

- Programme niveau 1 : Sport santé et bien-être.
- Programme niveau 2 : Sport sur ordonnance
- Public : nos moniteurs soit 1<sup>er</sup> degré de la technique soit moniteurs entraîneurs de nos disciplines sportives.
- Pré requis : PSC1 et RIFA.

Accord de principe. Mais dernière lecture la semaine prochaine avec Frédéric DI MEGLIO, le DTN et Jean Louis BLANCHARD.

**Résolution 19/048 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## 15 – Subvention base fédérale Tourlaville :

Sur l'exercice 2019, subvention pour le remplacement de la station de gonflage.

**Résolution 19/049 :**

Vote : Sous réserve de la présentation d'un plan de financement et au plus de 20 000 €

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## 16 – Point du Président :

- CNOSF : Point sur le CNDS. Point sur un courrier qui a circulé sur le PSF. Mise en place en 2020 et travail sur ce dossier en 2019.
- Rencontres avec les Préfets maritimes. Mise en place de flyers. Ils seront envoyés aux clubs concernés, à chaque comité régional, les Préfectures maritimes et les gendarmeries maritimes diffuseront ce flyer.
- Ministère des sports : Points sur les diverses réunions.

Le Président est élu pour défendre la FFESSM et demande le soutien de son CDN. Il y a une crise de l'emploi au niveau des moniteurs en France. L'offre et la demande ne sont pas en adéquation. L'État a créé une filière *pro* en décalé avec les réalités de terrain. La proposition est d'ouvrir le système, de façon à ce que les moniteurs de la fédération, diplômés déjà inscrits dans le code du sport, aient un parcours simplifié pour leur permettre l'accès à une professionnalisation et ainsi répondre à la demande saisonnière.

**Résolution 19/050 :**

Vote : Motion de soutien au Président.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Fin du CDN à 20h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM  
Jean-Louis BLANCHARD



CDN N° 473 - 5/5